

Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

Une année 2024 sur les rails

Pour ce premier conseil municipal de l'année, les élus ont approuvé le compte-rendu du Conseil du 13 décembre dernier avant la présentation des décisions du maire prises par délégation :

- Acceptation d'indemnités à la suite de sinistres survenus sur du mobilier urbain communal,
- Contrat d'engagement pour la pastorale « L'oulo d'Arpian » le 28 janvier
- Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Rock around the clock » samedi 10 février.

L'ensemble des délibérations à l'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- La délégation de service public pour la gestion du camping municipal s'étant achevée le 31 décembre 2023, il convenait de choisir un nouveau délégataire. Après visites, dépôts des dossiers des candidats, examen desdits dossiers, la commission a établi un rapport en faveur de M.A. Destination. Proposition retenue par le maire. Le Conseil municipal a pris acte de cette désignation et autorise le maire à signer la convention de délégation de service public pour la gestion du camping municipal.
- Le Conseil adopte la modification de la délibération n°2020-032 du 9 juin 2020 dans son 1^{er} point. Il donne au maire « *la compétence de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, et des techniques d'achat notamment les procédures dérogatoires de concours en ce inclus l'élaboration des critères de sélection et les critères d'évaluation des projets, la fixation des délais, le montant de la prime allouée aux candidats ayant produit une offre conforme au règlement du concours, le montant de l'indemnité qui doit être allouée aux membres qualifiés du jury, le choix du lauréat du concours après lecture des procès-verbaux et de l'avis du jury, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ». Cela dans le but de permettre le marché à concours nécessaire au projet du pôle culturel
- La Conseil vote le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes de fournitures administratives avec la CCVBA afin de bénéficier d'une diminution des coûts. Augustin Teyssier est membre titulaire se la commission d'analyse des offres , Inès Prieur de la Comble est suppléante.
- Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre « Aménagement des voiries d'accès de l'opération Cours du Loup | Pomeyrol », dans le but de préserver la cohérence du projet et favoriser l'efficacité des travaux, la SAS INNOVINFRA avait été désignée maître d'œuvre unique par la commune de Saint-Étienne du Grès et par l'aménageur privé PRIMOSUD. Ce dernier ayant rompu les relations avec SAS INNOVINFRA, la commune a décidé de mettre fin à cette mission pour préserver la cohérence du projet. Le Conseil entérine cette décision et approuve la convention de transaction correspondante.

FINANCES

- Le Conseil autorise d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023. Cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.
- Diverses demandes de subventions auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône n'ayant pu être examinées par la Commission permanente sur l'année 2023, le Conseil renouvelle ses demandes de subventions pour l'année 2024. Il s'agit de :
 - construction d'un 5^{ème} court de tennis en béton poreux avec éclairage public (70%)
 - aménagement voie verte avec carrefour sécurisé – Chemin de la Malautière | avenue du stade Joseph Véran | cours du Loup (60%)
 - reprise des enrobés du marché aux fruits et légumes André-Vidau (70%)
 - travaux sur les bâtiments communaux : mises en conformité électriques de plusieurs bâtiments et changement des portes sectionnelles du garage des Services techniques (70%)
 - aménagement des voies d'accès à l'éco-quartier Cours du Loup | Pomeyrol pour la phase 1 : boulevard de la Fraternité (70%)
 - acquisition de barrières amovibles « anti-véhicule assassin » et d'un dispositif de vidéosurveillance avec détection. (60%)

A savoir que ces travaux sont effectués ou en cours de réalisation.

PROJET

- Le Conseil autorise le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre en vue du projet de transformation de l'actuelle Bibliothèque en Pôle culturel avec aménagement des abords. La désignation du jury « Projet culturel, scientifique, économique et social » (PCSES) de la Commune est mis à jour afin d'établir le cahier des charges, de lancer le concours d'architecte pour la construction du Pôle culturel et de la médiathèque et de prévoir le plan d'action pour 2024 avant l'extension du bâtiment.

Le jury se compose :

Membres cadres nommés par arrêté du Maire au titre de leur expertise

- Catherine BONTE, architecte conseil du CAUE 13 pour la partie architecturale
- Un membre d'un bureau d'études techniques spécialisées
- Un membre du jury de concours de Villes et villages fleuris pour la partie espace verts/aménagement paysager

Collège des élus (membres de la commission d'appel d'offres)

- Edgar MARECHAL, 3^{ème} adjoint, Urbanisme, Prévention des Risques naturels, Gestion du Territoire et du Patrimoine
- Denis ARNOUX, Conseiller municipal délégué à l'Environnement et au Développement Durable
- Augustin TEYSSIER, Conseiller municipal délégué aux Travaux et la Gestion des Bâtiments Communaux

Personnalités à voix consultative

- Claude SANCHEZ, 1^{er} Adjoint, délégué à la Communication et au Numérique
- Céline CASTELLS, 4^{ème} Adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance, la Jeunesse, les Sports et la Vie associative
- Elisabeth RABOUIN, Conseillère municipale déléguée aux Traditions, à la Culture et aux Festivités

La commission technique qui effectuera un travail préalable d'analyse et de traitement des dossiers, se composera de :

- Pauline SEGUY-RAYNAUD, Directrice Générale des Services
- Sylvain MATHUBERT, Directeur des Services Techniques

- Lydia PASTOR, Responsable du Service Urbanisme
- Alice CHAILLAN-ROUX, Assistante de gestion administrative

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Le Conseil valide la candidature de la Commune dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN), programme conjoint du ministère de la Transition écologique et de Régions de France. Cette démarche pour faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité, est une suite logique dans les actions fortes déjà accomplies dans le village en termes de développement durable.

RESSOURCES HUMAINES

- Un poste contractuel à temps non complet pour le suivi de l'étude de modernisation et de déploiement innovant du marché aux fruits et légumes André Vidau (accroissement temporaire d'activité) sera créé pour une durée de 6 mois. Ce poste sera financé à 80% par le programme LEADER PAYS D'ARLES

QUESTIONS DIVERSES

- Les Sœurs de Pomeyrol ont demandé du maire Jean Mangion de lire les vœux qu'elles adressent au Conseil municipal.
- Le maire Jean Mangion informe que M. Jean-Luc Placet, propriétaire du Domaine viticole du Mas de Brêt, lui a remis une médaille de Charles Maurras, écrivain provençal, membre fondateur du Félibrige, en remerciement de son action en faveur de la défense des traditions provençales.
- A la demande de Laure-Agnès Caradec, présidente de la fédération LR des Bouches du Rhône, la commune accepte de mettre à disposition une salle communale (salle du Conseil ou salle Pierre Emmanuel) pour la tenue d'une réunion publique lundi 15 janvier à 19h.
- La création d'un drapeau communal est proposée. Plusieurs projets sont présentés et le choix sera arrêté par le Conseil municipal au grand complet.
- Le maire rappelle que la cérémonie des vœux à la population se tiendra vendredi 19 janvier à 19h, salle Pierre Emmanuel.
- Inès Prieur de la Comble, adjointe déléguée à la Santé, aux Services à la population et aux Affaires sociales, informe l'organisation d'une soirée « rock and roll » samedi 10 février à la salle Pierre Emmanuel à destination des amateurs de cette période. Entrée offerte pour toutes les personnes en tenue d'époque, 5 € l'entrée avec assiette de tapas et une boisson. Ce spectacle est proposé par « Provence en scène » du Département des Bouches-du-Rhône.
- Catherine Véran, conseillère municipale déléguée à la Sécurité et à la Prévention de la délinquance, informe que la réunion des membres de la « Participation citoyenne » se tiendra jeudi 11 janvier à 18h à Mas-Blanc des Alpilles, les deux communes s'étant rapprochées avec l'accord de la gendarmerie.
- Gérard Blanc, conseiller municipal, se fait l'écho d'une demande pour que les Services Techniques procède au nettoyage d'une impasse de la rue Henri Rouvier. Le maire demande que cela soit fait d'ici la fin de la semaine.

- Jacques Jodar, conseiller municipal, demande quand sera procédé le rabotage des racines proéminentes des platanes bordant l'avenue du stade Joseph Vérant. Cette action sera menée après les travaux de tous les lotissements soit 2027 minimum puisque des camions de fort tonnage doivent y circuler. Ces travaux de voirie seront effectués par la suite.